

Achat neuf frais réduits

Par melouch, le 23/06/2014 à 16:26

Bonjour,

Je souhaite acquérir une maison non achevée (pas de certificat d'achèment de travaux), non habitable en l'état.

Le propriétaire est un particulier qui a suivi lui même les différents travaux, réalisés par des artisans.

ce bien est il considéré comme neuf? les frais de notaires son ils réduits?

Merci d'avance